

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

**Membres présents** : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Bruno PUECH ;

**Membres excusés** : Myriam CADOUX (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Boris FOURNIER (pouvoir à Philippe GAULTIER), Sophie GRESILLON (pouvoir à Laurent CHIABAUT), Anne ROCHE BOUVIER (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN (pouvoir à Josselin MAUXION), Marie Louise MENDY (pouvoir à Bruno PUECH)

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION

### TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES- N°23/2023

#### Rapporteur : Catherine MARGUERET

Les tarifs des salles communales nécessitent d'être actualisés au regard des coûts d'exploitation, harmonisés par rapport aux communes voisines, et modifiés au vu des demandes de plages horaires demandées par les utilisateurs :

#### ESPACE ANIMATION (salle des fêtes Michel Doche + grenette)

Dépôt de garantie	1000€
-------------------	-------

SEMAINE

Forfait	Jour / Horaire	Privés et organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
<b>Demi-journée</b>	Lun, Mar, Mer, Jeu	8h – 12h ou 14h – 18h	130€
	Ven	8h – 12h	80€
	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	8h – 14h30	160€
<b>Demi-journée + midi</b>			100€
<b>Journée</b>	Lun, Mar, Mer, Jeu	8h – 18h	200€

WEEK-END

Forfait	Jour / Horaire	Privés et organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
<b>Journée</b>	Sam, Dim	8h – 18h	230€
<b>24h</b>	Sam 10h -> Dim 10h	450€	270€
	<i>Option 1 : dès ven 16h30</i>	<i>+150€</i>	<i>+150€</i>
	<i>Option 2 : jusqu'à dim 14h</i>	<i>+50€</i>	<i>+50€</i>

WE

Forfait	Jour / Horaire	Privés et organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
<b>XXL</b>	Ven 14h -> Lun 10h	790€	570€

	Privés & organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
Cérémonie d'obsèques (4h max)	80€	Gratuit

Collectivité  
CCVT

Tarif Collectivité CCVT	
Demi-journée	70€
Journée	100€

**EN PLUS DES FORAITS POUR LES PRIVES & ORGANISMES EXTERIEURS :**

Option location de vaisselle			
Jusqu'à 80 couverts	100€	Au-delà de 80 couverts	160€

**SALLE FIER ET SALLE PARMELAN**

Dépôt de garantie	500€
-------------------	------

FORAITS	Tarifs privés & organismes ext.
Forfait 4h	60€
Journée (8h – 18h)	90€
Journée pour les 2 salles	150€

	Privés & organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
Cérémonie - obsèques	50€	Gratuit

Collectivité  
CCVT

Tarif Collectivité CCVT	
Demi-journée	30€
Journée	50€

Il est précisé que la collectivité facturera des heures de ménage si l'état des locaux après utilisation justifie un nettoyage complémentaire, selon tarif « agent technique » applicable selon délibération du Conseil Municipal.

*Il est précisé une volonté de travailler avec les associations, à un usage partagé des salles communales : il sera demandé aux responsables d'association de regrouper les diverses activités associatives sur un week-end, de façon à maintenir des possibilités de locations payantes.*

*De même, certaines activités ne justifiant pas l'utilisation de la Salle Michel Doche pourront être redirigées vers les salles Fier-Parmelan. Les assemblées générales des associations positionnées le vendredi soir ou le Week-end pourront ne pas être acceptées Salle Michel Doche, la rationalisation des temps d'occupation entre privés (dont habitants de la commune) et associations devant être un objectif au vu de l'augmentation des coûts de maintenance et d'entretien des locaux pour la commune.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 15 voix POUR :**

- **APPROUVE**, les tarifs de locations des salles communales tels qu'énoncés avec une date d'application au 1<sup>er</sup> septembre 2023

A Dingy-Saint-Clair, le 12.04.2023

Le Maire,  
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance  
Josselin MAUXION

*Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.*

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 12.04.2023 et mise en ligne le 12.04.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE*